

Cet article vous est proposé par Finyear (ex CFO News) : le quotidien Finance & Gestion

Alban Renaud, Associé Adamas

Alban Renaud, Associé du cabinet Adamas, nous présente son cabinet et son implantation en Chine.



Alban Renaud

Pourriez-vous nous présenter votre cabinet en quelques mots ?

Le cabinet a été créé à Lyon en 1969 par cinq avocats, dont quatre sont aujourd'hui retirés ou décédés.

Puis le cabinet a ouvert également des bureaux à Paris (1990), Pékin (1992), Shanghai (1999), Stuttgart (2011) et ouvrira en septembre prochain un bureau à Casablanca. Nous avons de plus conclu de nombreux accords de partenariat en Europe (en particulier à Bruxelles et Istanbul), ainsi qu'en République Populaire de Chine (en particulier à Wuhan et Chengdu), à Hong Kong et en Inde.

Nous sommes aujourd'hui 60 avocats alliant des compétences à la fois en droit des affaires et en droit public. Notre expertise s'étend notamment aux fusions et acquisitions, au montage et financement de projets complexes, aux partenariats public-privé, aux contrats et marchés publics, aux sujets relatifs à la concurrence et à la distribution, à la propriété intellectuelle et aux nouvelles technologies, à l'environnement, l'énergie, aux sciences de la vie et à la biotechnologie.

Mais une des grandes particularités de notre cabinet est notre statut de pionnier en Chine. En effet, il y a maintenant 20 ans que nous sommes implantés en Chine. Le cabinet est le tout premier cabinet d'avocats européen à avoir obtenu une licence d'exercice délivrée par le Ministère chinois de la Justice permettant à un cabinet étranger de s'installer officiellement sur le territoire.

Qu'est-ce qui vous a conduit, il y a maintenant 20 ans, à diriger vos activités vers la Chine ?

Le cabinet a développé ses premiers contacts professionnels avec la Chine dans le courant des années 1980, au cours desquelles le cabinet a assisté divers opérateurs européens aux fins du règlement (par voie de conciliation) de leurs différends commerciaux en Chine.

De plus, durant la même période, le cabinet a assisté jusqu'à leur soutenance de thèse, certains, parmi les premiers des étudiants juristes chinois, alors sélectionnés par les autorités chinoises pour poursuivre leurs études juridiques en France.

Ces échanges ayant été très fructueux intellectuellement, le cabinet et ces premiers étudiants chinois ont décidé de créer ensemble un bureau en Chine, et sollicitèrent du Ministère de la Justice Chinois, dès que la réglementation le permit, une autorisation d'exercice en Chine.

Quelles sont les réalisations, les expériences, les faits marquants, les rencontres qui vous ont marqué dans cette aventure ?

Notre premier dossier était le plus inattendu. Il s'agissait d'une étude sur diverses problématiques juridiques de la modernisation des chemins de fer chinois commandités et financés par la Banque Mondiale pour le compte du Ministère Chinois des Chemins de Fer.

Le rapport que nous avons alors remis nous a permis ensuite de participer à plusieurs colloques consacrés au même thème et auxquels participaient régulièrement des ingénieurs représentants de la SNCF et de la RATP, ainsi que des ingénieurs japonais et italiens spécialistes de la grande vitesse ferroviaire.

Ce thème devint si important qu'un attaché ferroviaire fût nommé auprès de l'Ambassade de France, avec l'espérance de faire vendre le savoir-faire français en la matière.

Mais notre plus grande expérience professionnelle le fût dans une toute autre matière, celle de la lutte contre la contrefaçon, engagée dès 1993 pour le compte des plus grandes marques françaises et, en particulier, les marques du Groupe LVMH.

Mais cette aventure n'aurait jamais eu lieu si dans un premiers temps, le cabinet n'avait pas noué de tels liens avec ces étudiants chinois, devenus depuis des sommités dans leurs domaines en Chine et qui nous ont permis d'être le

tout premier cabinet d'avocats européen à obtenir la licence auprès du Ministère de la Justice Chinois pour exercer en Chine.

Nous sommes fiers des relations fortes que nous conservons avec nos anciens collaborateurs, dont certains par exemple sont devenus depuis professeurs de droit dans de grandes universités chinoises, et des relations que nous avons avec nos partenaires locaux qui assurent une grande force à notre présence dans cette région du monde à laquelle nous sommes fondamentalement attachés.

Après 20 ans de présence en Chine, quel est votre regard sur l'évolution du marché ?

Nous avons ouvert officiellement notre premier bureau à Pékin en 1992. A cette date, le statut des opérateurs étrangers en Chine était déjà posé mais son application était rendue compliquée par une administration peu coopérative, un nombre encore très faible de juristes chinois et une réglementation peu dense. C'est d'ailleurs pour cela, et pour aider les opérateurs économiques français, que le cabinet a publié en 1995, puis 1996, le premier Code Chinois de Droit des Affaires.

Aujourd'hui, la situation est toute autre.

Non seulement la réglementation s'est étoffée et structurée année après année, mais le marché concurrentiel s'est considérablement développé. La Chine compte environ 200.000 avocats dont 25.000 pour la seule ville de Pékin, et un plus grand nombre encore pour la Municipalité de Shanghai. De plus, un certain nombre de ces avocats a reçu une formation juridique de qualité, non seulement en Chine mais également à l'étranger. Dans les sites les plus importants, beaucoup d'entre eux travaillent selon des modes proches des standards internationaux.

Par ailleurs, par l'effet d'une politique volontariste des Pouvoirs Publics chinois, les avocats chinois couvrent l'ensemble des matières techniques, la quasi-totalité du territoire et dans certaines matières, comme la Propriété Intellectuelle, les avocats chinois sont organisés comme ne peuvent l'être les cabinets d'avocats étrangers présents en Chine. Les firmes d'avocats chinois spécialisées regroupent juristes, ingénieurs et investigateurs, ce qui leur permet d'agir directement avec une certaine efficacité.

Les acteurs économiques en Chine ont donc d'un côté de plus en plus besoin de bons techniciens juridiques, qui de l'autre côté sont de plus en plus nombreux et qualifiés. Il est donc important de nouer des relations durables avec ces partenaires locaux.

Aujourd'hui, quelles sont vos ambitions sur la Chine ?

Compte tenu du marché juridique actuel dont nous venons de parler, nous avons dû adapter notre stratégie.

Le cabinet a développé et continue de développer un large partenariat avec des cabinets chinois que nous avons sélectionnés de manière à pouvoir mailler nos interventions sur le territoire de la République Populaire de Chine, et dans toutes les matières dans lesquelles nous sommes sollicités.

Cette évolution nous a également amenés à concentrer nos interventions sur les matières les plus complexes dans lesquelles nous disposons, en France, mais également dans notre pratique internationale, d'une grande expérience, par exemple, la mise en œuvre de projets complexes en matière industrielle et en matière d'infrastructures, ou encore, en matière de transports publics, d'énergie, et d'une manière plus générale en matière de « green economy », et pour tout ce qui concerne l'innovation, notamment dans les sciences de la vie.

Et parallèlement à ceci, nous multiplions nos partenariats avec des firmes chinoises bien implantées, en développant également un mode d'accueil des opérateurs chinois qui ont investi ou qui se préparent à investir en France mais également, par l'intermédiaire de notre bureau de Stuttgart, en Allemagne, ainsi que dans les pays francophones d'Afrique du Nord et d'Afrique Sub-saharienne.

Monday, June 25th 2012

Rate it

Source:

<http://www.finyear.com>

Impression à usage personnel autorisée sans diffusion ni publication. Printing allowed for personal use without dissemination or publication.

